



CORONAVIRUS

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Mesures à destination des entreprises

Mise à jour quotidienne

L'organisation du travail et la reprise d'activité

▪ Les mesures de prévention sanitaire

Un **protocole national de déconfinement** a été publié par le ministère du Travail pour aider les entreprises et les associations à reprendre leur activité.

[Ministère du travail : protocole national de déconfinement \(03/05/2020\)](#)

[Ministère du travail : mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 – masques \(MAJ régulière\)](#)

[Ministère du travail : Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés ? \(MAJ régulière\)](#)

[Ministère du travail : Responsabilité de l'employeur - Droit de retrait](#)

L'INRS détaille les [obligations des employeurs et des salariés en période de pandémie](#).

Le Ministère du Travail met en ligne des fiches techniques détaillant les **gestes barrières métier par métier**, ainsi que les **guides publiés par les branches professionnelles**.

[Ministère du travail \(MAJ régulière\)](#)

▪ Les fournisseurs d'Équipements de Protection Individuelle

– StopCOVID19.fr

Plateforme StopCOVID19.fr mise en place par la société Mirakl avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances qui permet aux professionnels en première ligne (santé, agroalimentaire, grande distribution, transports...) de rentrer en contact et de passer commande directement auprès des producteurs et distributeurs de produits de première nécessité tels que le gel, les masques, les blouses...

<https://stopcovid19.fr>

– Groupement Savoir Faire Ensemble

Centralisation des demandes de masques à usage non sanitaire et de surblouses sur le site créé par le Comité Stratégique de Filière Mode Luxe.

<https://savoirfaireensemble.fr/>

– DGE : liste des fabricants de masques grand public testés par la DGA

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

– **Masques-pme.laposte.fr**

Plateforme lancée à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec CCI France et CMA France, qui permet la commande de masques grand public pour les entreprises de moins de 50 salariés, les associations, micro-entrepreneurs, professions libérales et agricoles.

masques-pme.laposte.fr

– **Masques barrières solidaires**

Opération Masques barrières solidaires a été créée pour renforcer la chaîne de solidarités entre fabricants, donateurs et utilisateurs de masques barrières aux normes AFNOR.

masques-barrieres.afnor.org

[Fabricants recensés en Moselle sur la plateforme](#)

– **Barrière COVID-19 Grand Est**

Depuis le 17 avril, la Région Grand Est met à disposition des entreprises régionales industrielles, artisanales, du commerce et de la logistique une place de marché leur permettant de s'approvisionner en masques et équipements de protection (pour un usage non-sanitaire) auprès de fabricants locaux. Le site offre la possibilité de commander les équipements en ligne et de disposer d'un point de retrait en proximité.

<https://barriere-covid19.fr/>

– **Pôle Textile Alsace**

Recensement des masques produits par ses membres avec les spécifications techniques :

[Pôle Textile Alsace](#)

– **Plus Fort Grand Est – makers :**

Plateforme de mise en relation avec les makers du Grand Est qui fabriquent des visières de protection

<https://plusforts-grandest.fr/makers/>

▪ **Le plan de continuité d'activité**

Bien que non obligatoire (sauf pour les entreprises ayant le statut d'opérateur d'importance vitale), l'élaboration d'un plan de continuité d'activité est fortement recommandée pour anticiper et s'adapter rapidement à toute situation de crise. Le plan de continuité d'activité (PCA) a pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions prévues pour garantir à une organisation (entreprise, collectivité) la reprise et la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal.

Le PCA peut reprendre :

- le contexte
- les risques retenus comme les plus graves
- la stratégie de continuité d'activité
- le rôle des différents responsables
- le dispositif de gestion de crise

- la maintenance opérationnelle du plan

Un guide a été élaboré par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale afin d'aider les organisations à réaliser leur plan de continuité d'activité : [téléchargez le guide \(pdf\)](#)

L'Afnor met exceptionnellement à disposition la **norme ISO 22301** qui donne les lignes directrices du management de la continuité d'activité : [Coronavirus : avez-vous votre plan de continuité d'activité ?](#)

L'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise donne gratuitement accès à son guide sur les [plans de continuité de l'activité](#).

▪ Le télétravail

Pendant la phase de déconfinement, les entreprises doivent recourir au maximum au télétravail.

[Ministère du travail : questions-réponses Télétravail et déconfinement](#)

▪ Recrutement

La plateforme gouvernementale [MobilisationEmploi](#) a été lancée pour mettre en relation les entreprises appartenant aux secteurs essentiels qui ont des besoins de main d'œuvre et les demandeurs d'emploi et salariés en activité partielle

Pôle Emploi a mis en place une plateforme de recrutement pour les entreprises issues des secteurs prioritaires (santé, alimentation, logistique, transport) qui recherchent des candidats : [offres à pourvoir en Moselle](#).

Le secteur agricole a lancé un appel urgent aux salariés qui sont en situation de chômage partiel à venir prêter main forte aux exploitants agricoles et à la filière agroalimentaire. Le site [Desbraspourtonassiette](#) recense les offres et les candidatures.

▪ Prime exceptionnelle au pouvoir d'achat

Le dispositif de prime exceptionnelle au pouvoir d'achat, mis en place depuis 2018, a été simplifié et étendu par l'ordonnance du 02/04/2020 : [vie-publique.fr](#).

La plateforme gouvernementale Cybermalveillance édite des recommandations de sécurité informatique dans un contexte de crise où les actes de cybermalveillance sont en augmentation.

▪ Livraison à distance / e-commerce

Pour permettre la poursuite de l'activité des TPE/PME et commerces de proximité via la **livraison à distance**, plusieurs outils sont mis en place :

– **Sécuriser les livraisons**

Un cadre strict de consignes a été publié pour assurer les conditions sanitaires irréprochables dans la livraison :

[Précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison de colis \(19/03/2020\)](#)
[Guide des précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison de repas à domicile \(15/03/2020\)](#)

– **Accompagner la numérisation**

Un guide pratique à destination des artisans, commerçants et indépendants a été publié pour aider les entreprises à utiliser les outils numériques : [Portail France Num](#)

– **Présenter des offres préférentielles**

Le Ministère de l’Economie recense les offres de services gratuites ou préférentielles des acteurs numériques qui facilitent la commande et la livraison à distance. [Offres préférentielles \(23/03/2020\)](#)

D’autres **outils numériques** sont également disponibles dans les domaines du télétravail, de l’apprentissage en ligne ou de la cybersécurité :

[Offres de services numériques recensées par le Ministère de l’Economie](#)
[Plateforme Plus Fort Grand Est : solutions proposées par les start-up régionales](#)

▪ **Cybermalveillance**

La situation de crise et de confinement liée à l’épidémie du Covid-19 engendre des risques accrus de cybermalveillance.

[Cybermalveillance : Appel au renforcement des mesures de vigilance cybersécurité \(16/03/2020\)](#)
[Cybermalveillance : Recommandations de sécurité informatique pour le télétravail en situation de crise \(23/03/2020\)](#)